

**DELIBERATION**

|   |
|---|
| <b>Département des Hautes-Alpes</b>           |
| <b>Arrondissement de Briançon</b>             |
|   |
| <b>Parc naturel régional du Queyras</b>       |
| <b>Comité syndical du 24 novembre 2020</b>    |
| <b>Délibération n° : 2020_70</b>              |
| <b>Date de convocation : 18 novembre 2020</b> |
|   |

**Objet : PITER TERRES MONVISO : Avenant à la convention  
de groupement de commande entre le Parc du Queyras  
et la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras**

Par la suite d'une convocation en date du 18 novembre 2020, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont rassemblés à la salle des fêtes d'Arvioux, le 24 novembre 2020 à 17 heures pour le Comité d'investiture, sous la présidence de Christian BLANC, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28), aux statuts du syndicat mixte du Parc naturel régional du Queyras et au règlement intérieur des élus du Parc.

**Président** : Christian BLANC

**Secrétaire de séance** : Annie COLOMBIER

**Région** : Chantal EYMÉOUD, Conseillère Régionale, présente (3 voix) ; Anne-Marie FORGEOUX, Conseillère régionale, présente (3 voix)

**Département** : Valérie GARCIN-EYMÉOUD, Conseillère départementale, présente (2 voix) ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental, excusé

**Communauté de communes Guillestrois-Queyras** : Charles LACROIX, Conseiller communautaire, présent (1 voix) ; Dominique MOULIN, Président de la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras, présent (1 voix)

**Communes** :

- **Abriès-Ristolas** – Nicolas CRUNCHANT, Maire, présent (1 voix) ; Marie-Hélène FAROUZE, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Aiguilles** – Ernest CHARLET, Conseiller municipal, présent (1 voix) ; Sylvain DAO-LENA, Adjoint au Maire, présent (1 voix)
- **Arvioux** – Christian BLANC, Maire, présent (1 voix) ; Annie COLOMBIER, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Ceillac** -Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Conseillère municipale, présente (1 voix) ; Amélie FOURNIER, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Château-Ville-Vieille** – Anne LABIAU, Conseillère municipale, présente (1 voix) ; Nicole TERRASSE, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Eyglis** – Jacques ROUX, Conseiller municipal, présent (1 voix)
- **Guillestre** – Lucie FEUTRIER, Adjointe au Maire, présente (1 voix)
- **Molines-en-Queyras** – Gilbert BONNIN, Conseiller municipal, présent (1 voix) ; Mathieu GICQUEL, Conseiller municipal, excusé
- **Saint-Véran** - Mathieu ANTOINE, Maire, présent (1 voix) ; Sébastien PINZETTA, Adjoint au Maire, excusé, pouvoir à Mathieu ANTOINE (1 voix)
- **Vars** – Eric COLLOMBON, Conseiller municipal, présent (1 voix)

**Vu** :

- Le Code général des collectivités territoriales ;
- La Charte du Parc naturel régional du Queyras en vigueur par le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 et prorogée par le décret n°2018\_212 du 28 mars 2018 jusqu'au 18 avril 2024 ;
- Le classement en 2013 du territoire en tant que Réserve de biosphère par l'UNESCO ;
- La délibération 2017\_41 du 28 septembre 2017 approuvant le projet de coopération territoriale transfrontalière sur les Terres Monviso
- La délibération 2017\_58 du 19 décembre 2017 approuvant le dépôt du projet simple 2 « Économies vertes » au titre du Plan intégré territorial PITER Terres Monviso
- La délibération 2020\_22 du 12 mars 2020 autorisant le Président à signer la convention de groupement de commande entre le Parc du Queyras et la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras

**DELIBERATION**

|   |
|---|
| <b>Département des Hautes-Alpes</b>           |
| <b>Arrondissement de Briançon</b>             |
|   |
| <b>Parc naturel régional du Queyras</b>       |
| <b>Comité syndical du 24 novembre 2020</b>    |
| <b>Délibération n° : 2020_70</b>              |
| <b>Date de convocation : 18 novembre 2020</b> |
|   |

**Objet : PITER TERRES MONVISO : Avenant à la convention de groupement de commande entre le Parc du Queyras et la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras**

**Considérant :**

- L'organisation d'un séminaire de fin de programmation du Piter Terres Monviso PS 2 Eco ;
- L'opportunité d'une organisation conjointe de ce séminaire entre la CCGQ et le Parc ;
- La possibilité de faire un groupement de commande simple et le budget initialement prévu ;
- Les besoins précisément définis pour l'organisation de ce colloque ;

**Le Comité syndical, réuni le 24 novembre 2020, après en avoir délibéré et voté par, décide :**

|                                 |    |  |
|---------------------------------|----|--|
| Nombre de membres en exercice : | 23 | <b>Nombre de suffrages exprimés : 26</b> |
| Nombre de suffrages :           | 29 | Votes Contre : 00 Pour : 26              |
| Nombre de membres présents :    | 20 | Abstentions : 00                         |
| Nombre de membres représentés : | 01 |  |

D'approuver l'avenant 1 à la convention de groupement de commande établie entre la CCGQ et le Parc pour modifier l'article 8 à la convention et rajouter les frais de réception préalablement cités au budget total de la prestation « d'organisation du séminaire UNESCO et co-éditions des actes du colloque » dans le cadre du projet Terres Monviso – Eco : économies vertes du PITER Terres Monviso. L'avenant 1 prend effet à compter de sa signature par toutes les parties, et ce jusqu'à la date d'expiration du ou des marchés nécessaires à la réalisation de l'objet de la présente convention ;

D'autoriser le Président à signer cet avenant.

D'autoriser le Président et la Directrice à prendre toutes les dispositions nécessaires pour mettre la mise en œuvre de cette opération et notamment à signer les documents nécessaires à leur mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Pour extrait conforme

**Le Président  
Christian BLANC**

